



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250511

Domaine : 3.3

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date de l'affichage : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 26 septembre 2025

Objet : 11 - Mise à disposition d'un terrain à la société NEDAP

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI (à partir de 20h15), Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI (jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Chantal BAGGIO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 31 (jusqu'à 20h15), 32 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur présentation de Monsieur Olivier Fourches, Adjoint au Maire chargé de de l'Urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de mise à disposition d'un terrain (AT551p, AT528p, AT526p, AT524, AT527p et AT266p) appartenant à la commune au profit de la société NEDAP du 11 juillet 2024,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250926-20250511-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de dépôt en préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT que la convention de mise à disposition du terrain a expiré ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de maintenir cette mise à disposition à la société NEDAP qui l'occupe dans d'excellentes conditions depuis de nombreuses années ;

CONSIDERANT la nécessaire revalorisation du montant de la redevance tout en prenant en compte les investissements effectués par le passé par la société NEDAP ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de signer une nouvelle convention pour une durée de cinq ans permettant l'occupation de ce terrain par la société NEDAP.

DECIDE de revaloriser le montant de la redevance annuelle à hauteur de :

- 4 800 € pour la première année
- 6 000 € pour la deuxième année
- 7200 € pour la troisième année
- 8 400 € pour la quatrième année
- 9 600 € pour la cinquième année

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dudit bien.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France